

WORLD TRADE ORGANIZATION

Centre William Rappard
Rue de Lausanne 154
Case postale
CH - 1211 Genève 21

Téléphone: (41 22) 739 51 11
Ligne directe: (41 22) 739 52 52
Téléfax: (41 22) 731 42 06
Télex: 412 324 OMC/WTO CH
Télégramme: OMC/WTO, GENÈVE

Référence: WLI/211

12 mars 1996

**PROTOCOLE D'ACCESSION DES EMIRATS ARABES UNIS
A L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT A GENEVE LE 6 FEVRIER 1996**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

ENTREE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement des Emirats arabes unis a accepté le Protocole susmentionné le 11 mars 1996.

Conformément au paragraphe 8 du Protocole, celui-ci entrera en vigueur le 10 avril 1996.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, les Emirats arabes unis deviendront Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 10 avril 1996.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 9 du Protocole.

Renato Ruggiero
Directeur général